



Le rapport en bref - la drogue au volant

La conduite sous l'effet de la drogue suscite depuis peu des préoccupations concernant la santé publique et la sécurité de la population. Mais que savons-nous vraiment de la consommation des conducteurs canadiens?

- On détecte la présence de drogues, et souvent d'alcool, chez jusqu'à 30 % – près d'un tiers – des conducteurs tués sur les routes.
- 17 % des conducteurs canadiens ont admis lors d'enquêtes avoir pris la route dans les 2 heures suivant la consommation de drogues susceptibles d'affaiblir leurs facultés.
- Une enquête indique que près de 5 % des Canadiens ont conduit dans les 2 heures suivant l'usage de marijuana, et ce pourcentage semble augmenter.
- Plus de 20 % des conducteurs de 16 à 18 ans ont affirmé avoir conduit après avoir pris de la marijuana, ce qui est légèrement supérieur au nombre de leurs pairs qui ont pris le volant après avoir bu.

Ces statistiques soulignent la gravité de la conduite sous l'effet de la drogue, un comportement qui semble être en hausse. Mais nous en savons peu sur les conducteurs canadiens adoptant ce comportement. Comment pouvons-nous en apprendre davantage?

L'approche : une enquête routière

Pour établir l'ampleur de la drogue au volant, une enquête routière aléatoire a été réalisée en Colombie-Britannique.

De telles enquêtes ont déjà été faites en C.-B., mais elles ne portaient que sur l'alcool. Comme il est maintenant facile de détecter la présence de drogues (par un échantillon de salive), l'enquête routière permet de mesurer la consommation d'alcool (avec l'alcootest) et de drogues des conducteurs.

Lors de l'enquête routière, un policier dirigeait des véhicules choisis au hasard vers un stationnement, où un membre de l'équipe d'enquête (et non un policier) posait des questions au conducteur. Le membre recueillait aussi

de l'information sur le port de la ceinture, le type de véhicule et le nombre de passagers. Puis il demandait au conducteur de fournir volontairement un échantillon d'haleine (alcool) et de salive (usage récent de drogues). La participation était volontaire et confidentielle.

Ceux et celles ayant trop bu pour conduire étaient raccompagnés chez eux en toute sécurité par un passager sobre ou en taxi.

Comme les échantillons de salive devaient être analysés en laboratoire, les résultats pour le dépistage de drogues n'ont été obtenus que plus tard.

L'analyse des échantillons visait à détecter les substances suivantes :

- Cannabis (marijuana)
- Cocaïne
- Opiacés (codéine, héroïne, morphine, etc.)
- Amphétamines (stimulants)
- Méthamphétamine (« speed », « crystal meth »)
- Benzodiazépines (médicaments sur ordonnance parfois appelés tranquillisants)

Les conclusions clés : la drogue au volant

- La consommation de drogues est aussi fréquente que celle d'alcool chez les conducteurs.
- Sur les près de 1 200 conducteurs ayant accepté d'être testés, 10 % avaient pris de la drogue.
- Environ 90 % des conducteurs positifs n'avaient pris qu'une seule drogue, et un peu plus de 12 %, au moins deux.
- La substance la plus détectée était la marijuana (un peu plus de 40 %), suivie de la cocaïne (29 %) et des opiacés (15 %).
- La combinaison marijuana et cocaïne était la plus fréquente.



- Les hommes étaient plus susceptibles d'avoir un résultat positif pour la drogue.
- La marijuana et la cocaïne ont été détectées chez tous les groupes d'âge, mais les opiacés et les amphétamines se limitaient principalement aux conducteurs de plus de 35 ans.
- La plupart des conducteurs ayant pris de la drogue (83 %) n'avaient pas bu.
- 17 % des conducteurs ayant pris de la drogue avaient bu, et environ la moitié d'entre eux dépassait la limite permise.
- L'alcool au volant est plus fréquent en fin de soirée la fin de semaine, mais la drogue au volant se produit à tout moment de la nuit, fin de semaine ou non.

Les répercussions

- La drogue au volant est au moins aussi fréquente que l'alcool au volant, mais n'a pas retenu autant l'attention.
- Il faut élargir les programmes et politiques de prévention de l'alcool au volant pour y inclure la conduite sous l'effet de la drogue, même s'il faudra peut-être adopter des approches différentes. Les jeunes semblent comprendre les risques de l'alcool au volant, mais pas nécessairement ceux de la drogue au volant.
- La nouvelle législation sur la conduite sous l'effet de la drogue est utile, mais elle doit être davantage appliquée.

Qu'est-ce que le projet de loi C-2?

Entré en vigueur le 2 juillet 2008, ce projet de loi permet pour la première fois aux policiers d'obliger les conducteurs à :

- passer des tests pour déterminer si leurs capacités sont affaiblies
 - se faire évaluer par un policier spécialement formé à détecter la conduite sous l'effet de la drogue et à déterminer la ou les substances consommées
 - fournir un échantillon de sang, d'urine ou de salive pour y détecter la présence de drogue
- Les nouvelles lois donnent aux policiers les outils dont ils ont besoin pour identifier et arrêter les conducteurs aux facultés affaiblies par la drogue et mettent sur un pied d'égalité l'alcool et la drogue au volant.

Plus de renseignements

Le présent résumé est tiré du rapport technique *Alcool et drogues chez les conducteurs : une enquête routière menée en 2008 en Colombie-Britannique* de Douglas J. Beirness et Erin E. Beasley. Le rapport intégral peut être consulté sur le site Web du CCLAT à http://www.cclat.ca/Fra/Priorities/ImpairedDriving/BC_Roadside_Survey2008/Pages/default.aspx.

L'enquête routière 2008 a pu être réalisée grâce au soutien financier des commanditaires suivants :

- Fondation sur la sécurité routière de l'Association automobile de la Colombie-Britannique
- Bureau des véhicules automobiles du ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général de la Colombie-Britannique
- Division des services policiers du ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général de la Colombie-Britannique
- Gendarmerie royale du Canada
- Transports Canada
- Sécurité publique Canada

Au sujet du CCLAT

Titulaire d'un mandat législatif visant à réduire les méfaits liés à l'alcool et aux autres drogues, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies assure un leadership quant aux priorités nationales, favorise l'application des connaissances dans le domaine et crée des partenariats durables qui optimisent les efforts collectifs. Le CCLAT reçoit l'appui financier de Santé Canada. Les points de vue exprimés par le CCLAT ne reflètent pas nécessairement ceux de Santé Canada.

Plus de renseignements au www.cclat.ca



Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies

75, rue Albert, bureau 500
Ottawa, (Ontario) K1P 5E7
Canada
Tél. : 613-235-4048
Télé. : 613-235-8101
info@ccsa.ca www.cclat.ca